

Compte rendu du Conseil d'UFR du 25 avril 2013

Membres présents : Maître, Andreotti, Gallet, Schwemling, Anthore, Browaeys (secrétaire de séance), Barrière (arrivée à 10h), Apfel, Benoit, Jovet.

Invités (éventuellement permanents) : Cécile de Hosson, Francis Richard, Maximilien Cazayous.

Membres absents mais représentés : Ducci (par Schwemling), Repain (par Gallet), Ménard (par Anthore), Jacquard (par Apfel).

Début à 9h15

1. — Enquête sur les pratiques d'enseignement

Cette enquête, réalisée par C. de Hosson et N. Décamp, est une étude préparatoire à la mise en place d'un groupe de travail pour faire évaluer les pratiques pédagogiques, à l'occasion des nouvelles maquettes et des nouveaux programmes des lycées. Le document annexé retrace les lignes du discours.

Il y a une intervention pendant l'intervention de C. de Hosson :

- Andreotti explique qu'il faut tout border soigneusement : l'évaluation des enseignements et les clickers sont un danger potentiel. Les clickers risquent de "gadgetiser" les enseignements. L'évaluation des enseignant.e.s peut aussi poser problème en fonction de ce qu'on en fait.
- Maître indique que les clickers sont utilisés en pratique à Paris 6, et que le retour est très positif, car cela rend actif les étudiant.e.s.

La conclusion préliminaire de l'étude est triple :

- il y a une tension entre le nombre d'heures enseignements et le temps que nécessiterait un travail préparatoire à un enseignement de qualité ;
- il y a un manque de valorisation de l'enseignement en tant qu'activité de l'enseignant.e-chercheur.e ;
- il y a consensus sur le fait d'inciter les étudiant.e.s à travailler par eux-mêmes.

Des propositions sont lancées en conséquence :

- réformer le fonctionnement des TD en mettant en place du tutorat ;
- généraliser les cours-TD mais en amphitheâtre (en réduisant le nb d'étudiant.e.s) ;
- généraliser le contrôle continu (avec examen terminal) comme modalité du contrôle des connaissances ;
- généraliser la mise en place d'un questionnaire en fin d'enseignement.

Pour finir, C. de Hosson indique que les entretiens fonctionnent bien, et qu'elle et N. Décamp vont compléter leur étude pour augmenter la taille de l'échantillon. Dans la littérature, le milieu universitaire est peu étudié en ce qui concerne l'analyse des pratiques. Le dernier ouvrage sur le sujet, datant d'il y a 10 ans, a étudié un échantillon de 35 sujets. Le travail d'analyse requiert 3h de retranscription pour 30 minutes d'entretien clinique.

F. Gallet indique qu'il y a une contradiction entre la demande de maintien des cours et le souhait que les étudiant.e.s travaillent par eux-mêmes. C. De Hosson explique qu'il est possible de réduire le nombre d'heures de cours de présence en amphitheâtre.

M. Cazayous tente une explication de cette contradiction : on veut réduire le temps de présence des étudiant.e.s pour qu'ils acquièrent de l'autonomie, mais on sait que les étudiant.e.s ne vont pas travailler, donc on augmente le temps de présence pour s'en prémunir.

F. Gallet indique que la commission Blanc, chargée de réfléchir à des nouvelles pratiques pédagogiques, est en session ; il y a déjà eu une réunion et la prochaine aura lieu le mercredi 15 mai après-midi (salle 483A).

2. — Appels d'offres physique recherche / physique enseignement

Les conseils scientifiques et des enseignements se sont réunis et ont fait un classement, pour l'attribution de crédits de l'UFR associés à la recherche et à l'enseignement..

Pour le Conseil Scientifique de l'UFR (CS), ni Y. Giraud-Héraud ni J.-M. diMeglio n'ont pu venir, mais B. Andreotti supplée à leur absence en présentant le classement proposé (il était présent lors du classement). Pour le Conseil des Enseignements de l'UFR (CENS), c'est son président, M. Cazayous, qui explique le classement.

Point d'information de F. Gallet

Y. Giraud-Héraud va être nommé directeur adjoint d'une nouvelle école doctorale au 1er janvier 2014, et il ne cumulera pas les 2 fonctions de directeur de l'école doctorale et de président du conseil scientifique de l'UFR. Aussi la passation de pouvoir à Jean-Marc di Meglio aura lieu au bout de 2 ans. Initialement, le conseil d'UFR avait proposé que l'échange de poste se fasse au bout d'une année seulement, ce n'est donc pas ce qui avait été prévu qui aura lieu. Néanmoins, B. Andreotti explique que le conseil scientifique de l'UFR fonctionne de manière convenable sous la présidence de Giraud-Héraud ; les membres de ce conseil, y compris les extérieurs, viennent régulièrement et sont très actifs.

Appel d'offres physique recherche

Au conseil scientifique de l'UFR, 9 demandes ont été présentées ; une demande supplémentaire a été rajoutée plus tardivement car il y a eu un problème de transmission du dossier. Le critère principal pour le choix des dossiers a été de favoriser le crédit d'installation des entrants. Avec ce critère, un certain nombre de projets a pu être classé rapidement :

1. A. Bellec (MPQ) – 13,5 k€ – Propriétés des interfaces ferromagnétique/organique.
2. G. Blanc (APC) – 9,3 k€ – Caméra infrarouge pour observer les petites échelles spatiales des nuages pour la calibration photométrique du relevé LSST
3. F. Graner (MSC) – 24,2 k€ – Caractérisation multi-échelle de la dynamique collective de cellules en écoulement. C'est le seul projet dont le financement par l'UFR est intégral.
4. G. Rousset (LESIA) – 10,4 k€ – MICADO, caméra proche IR de première lumière de l'E-ELT. Ce projet a montré que l'observatoire pouvait parler d'une seule voix, comme cela a été demandé par l'UFR. Il s'agit ici de faire une pré-étude d'un immense projet

Les autres projets ont été critiqués d'une manière ou d'une autre ; par exemple la participation à un montage qui coûte cher a été rédhitoire..

Une demande spéciale n'a pas été intégrée au classement, et le conseil scientifique souhaite la

valoriser. Il s'agit d'un projet rédigé par F. Carn, pour l'achat d'une imprimante 3D multimatériaux, appuyée par 6 petites manips qui pourraient utiliser ce type d'imprimante. Elles sont partout dans les laboratoires maintenant, et ce serait une bonne idée d'avoir ceci ainsi qu'une découpeuse laser dans un avenir proche. Cependant le budget est considérable : 46 k€. Le conseil scientifique tient à préciser :

- c'est une très bonne idée ;
- cette demande devrait être présentée directement au conseil d'UFR, sans passer par un appel d'offres ;
- si cela peut ressembler à un gadget, cela peut être utilisé scientifiquement. Andreotti propose de réaliser d'ici l'année prochaine les 6 manips suggérées par son propre laboratoire, qui dispose d'une telle imprimante, afin de pouvoir se faire une idée précise des besoins et des potentialités.

Ph. Schwemling indique que son expérience personnelle avec les imprimantes 3D est mitigée, car le matériau est mécaniquement assez faible et on est limité par les résines qu'on peut utiliser. Il propose de faire sous-traiter la réalisation des 6 manips par des entreprises dans un premier temps. Il pense que l'achat ne se justifie que s'il y a un débit de production.

F. Gallet propose de s'associer à d'autres UFR pour créer une plateforme commune.

B. Andreotti indique le choix proposé par le conseil scientifique : soit donner le reliquat au projet de microscope électronique (porte-objet pour imagerie électronique en milieu liquide, projet mixte MSC/MPQ conduit par D. Alloyeau), ou bien utiliser ces 4k€ pour faire des tests avec l'imprimante 3D.

F. Gallet explique que ce qui concerne l'imprimante 3D relève plutôt dans le cadre de l'appel d'offres du PRES, ce que M. Cazayous approuve.

Appel d'offres physique enseignement

M. Cazayous fait le compte-rendu pour le CENS. Il était prévu de distribuer entre 10 et 15 k€. C'est très peu par rapport à ce qu'avait le conseil scientifique pour la recherche. M. Cazayous regrette que la recherche soit mieux dotée que l'enseignement. F Gallet fait remarquer que c'est la première fois qu'un appel d'offres pour l'enseignement est proposé à l'UFR. Quatre dossiers ont été classés :

1. Les ateliers de physique mobile soutenu par C. de Hosson, 4 k€ pour des valisettes avec manips toutes prêtes pour la fête de la science ou certains cours.
2. Un projet astronomie soutenu par M. Piat de 8 k€ (la demande était de 14 k€), pour la construction d'un mini radiotélescope de 4,5 m. J. Browaeys s'inquiète des autorisations nécessaires pour installer une telle antenne sur le toit du bâtiment : M. Cazayous lui répond qu'une autorisation de la présidence de l'université est suffisante.
3. Le projet *TICEX* soutenu par T. Beau pour 6 k€ (la demande était de 15 k€) pour acheter un système de clickers ; une seconde partie non retenue consistait à financer un système de scan et QCM automatisé.

Le projet *openlab* soutenu par O. Cardoso, pour l'achat de cartes informatiques Arduino n'a pas été retenu car il n'y avait pas d'insertion claire dans un enseignement existant.

Arbitrage

F. Gallet fait le bilan : il y a 57,7 k€ de dépenses pour les projets de recherche, 10 k€ garantis pour les projets d'enseignement (soit les deux premiers de la liste). Il peut y avoir des reliquats pour la liste

complémentaire.

Il faut savoir qu'il y a une demande BQR qui n'est jamais arrivée parce qu'elle a été classée comme spam par les filtres du courrier de J. Cecci. Il s'agit d'une demande d'APC écrite par D. Franco pour le développement de photodétecteurs SIPM visant la détection de matière sombre. Cette demande a hélas été retrouvée après que le conseil scientifique a eu lieu.

F. Gallet propose qu'on ne change pas le classement tel qu'il est, et lors du prochain conseil scientifique il sera éventuellement décidé de classer ce projet en liste complémentaire.

Proposition n°1 mise au vote

Les projets retenus pour un financement enseignement sont :

1. *Les ateliers de physique mobile soutenu par C. de Hosson, 4 k€.*
2. *Un projet astronomie ORP7, outenu par M. Piat pour 8 k€*

Les projets retenus pour un financement recherche sont :

1. *A. Bellec (MPQ) – 13,5 k€ – Propriétés des interfaces ferromagnétiques/organiques.*
2. *G. Blanc (APC) – 9,3 k€ – Caméra infrarouge pour observer les petites échelles spatiales des nuages pour la calibration photométrique du relevé LSST.*
3. *F. Graner (MSC) – 24,2 k€ – Caractérisation multi-échelle de la dynamique collective de cellules en écoulement. C'est le seul projet dont le financement par l'UFR est intégral.*
4. *G. Rousset (LESIA) – 10,4 k€ – MICADO, caméra proche IR de première lumière de l'E-ELT. Ce projet a montré que l'observatoire pouvait parler d'une seule voix, comme cela a été demandé par l'UFR. Il s'agit ici de faire une pré-étude d'un immense projet.*

Le Conseil d'UFR demande au Conseil Scientifique de classer en liste complémentaire les 3 projets suivants :

- o *Porte-objet pour imagerie en milieu liquide (participation)*
- o *Le projet d'APC pour les photodétecteurs SIPM pour 12 k€*

L'arbitrage entre les projets de recherche et d'enseignement sur liste complémentaire sera fait au prochain conseil d'UFR.

1 voix contre, 13 voix pour : adopté

3. – Master enseignement

N. Décamp, responsable du M2 Enseignement des Sciences Physiques et Chimiques (ESPC), expose la situation. Suite à la nouvelle réforme de la formation des métiers de l'éducation, le master enseignement doit désormais être rattaché à la mention MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation), qui comprend 4 spécialités :

1. « premier degré » qui vise à préparer au métier de professeur des écoles
2. « second degré » qui vise à préparer au métier de professeur des collèges et lycées (qui rassemble tous les parcours correspondant à toutes les disciplines)
3. « encadrement éducatif » qui vise à préparer au métier de conseiller principal d'éducation
4. « pratiques et ingénierie de la formation » qui vise à préparer aux métiers du secteur de la formation hors concours de l'Éducation nationale

Cette formation se fait sous la houlette d'une école supérieure du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ), une entité académique. L'ÉSPÉ de Paris est rattachée à Paris 4, mais regroupe toutes les universités de Paris intra-muros.

Auparavant, le Master ESPC était en partenariat avec l'UPEC. Mais cette université appartient à une autre ÉSPÉ, et il a été décidé par les instances qu'il ne pouvait y avoir qu'un unique parcours par ÉSPÉ, donc par Académie. Les deux options possibles pour la nouvelle formation post-réforme étaient donc :

- soit travailler avec l'UPMC au sein de l'ÉSPÉ de Paris ;
- soit travailler avec l'UPEC au sein de l'ÉSPÉ de Créteil.

Politiquement, la seconde option était difficile à défendre, l'université Paris Diderot et son PRES relevant de l'académie de Paris. Aussi c'est l'association avec l'UPMC (et l'ex-IUFM de Paris) qui a été choisie.

À l'occasion de la réforme, l'UFR de chimie de Paris Diderot souhaite s'impliquer dans la préparation au CAPES et participer à cette formation commune avec l'UPMC. Il y aura donc une mutualisation partielle des travaux pratiques de chimie entre les deux universités.

Les étudiant.e.s s'inscriront soit à l'UPMC, soit à Paris Diderot, comme c'était auparavant. Il y aura un Master pour deux sites. La charge globale pour l'UFR de Physique est réduite : d'une part il y aura de la mutualisation entre les deux universités, d'autre part le Master 2 ne se fera plus que sur 2 journées par semaine, le reste du temps étant consacré au stage en situation.

B. Andreotti demande si la préparation à l'agrégation est concernée. J. Browaeys répond que l'agrégation n'est pas encore concernée par cette réforme. B. Andreotti s'inquiète de la proportion d'enseignement disciplinaire dans cette formation. N. Décamp explique que cela dépendra du contenu du concours.

Proposition n°2 mise au vote

Le Conseil d'UFR approuve le projet de création d'un parcours de Master MEEF Sciences Physiques et Chimiques, en partenariat avec l'université Pierre et Marie Curie.

Adoptée à l'unanimité

4. — Questions diverses

Changement de direction du LDAR

F. Gallet explique que Cécile de Hosson a été élue à l'unanimité de membres du Laboratoire de Didactique André Revuz pour le diriger à partir du 1er avril 2013. L'UFR doit confirmer cette élection. Le CNRS n'a pas d'avis à donner puisque ce laboratoire n'est pas une UMR.

Proposition n°3 mise au vote

Le Conseil d'UFR approuve la nomination de C. de Hosson à la direction du Laboratoire de Didactique André Revuz.

Adopté à l'unanimité.

Professeurs invités

L'appel d'offres pour financer l'invitation de professeurs étrangers est désormais clos. Cependant le classement avec avis de l'UFR est demandé par les instances de l'université avant le 14 mai 2013. Le Conseil Scientifique de l'UFR va faire le classement le 6 mai 2013, mais le conseil d'UFR ne pourra se réunir à temps pour statuer. F. Gallet propose de faire valider ce classement par email. Tout le monde approuve.

Calendrier des prochains conseils d'UFR

F. Gallet indique que trois réunions du conseil sont prévues prochainement :

- le 2^e mai pour répondre collectivement au questionnaire transmis par la commission des moyens de l'université ;
- le suivant pour classer les profils des enseignant.e.s-chercheur.e.s et BIATSS de l'an prochain ;
- le suivant pour l'avancement de grade des enseignant.e.s-chercheur.e.s. F. Gallet demande un accord sur la procédure, qui normalement est dévolue à la CSAC (Commission de Suivi et d'Avancement des Carrières).

Commission de Suivi et d'Avancement des Carrières (CSAC)

F. Gallet rappelle le rôle de la CSAC :

- la définition de profils de postes de professeur.e.s pour aider à la promotion de candidats locaux. Ce besoin n'existe plus puisque manifestement la présidence accepte désormais l'ouverture de postes dit "46.3" réservés aux maîtres de conférences avec 10 ans de carrière.
- pour le classement des promotions, on propose de demander à la CSAC de se réunir pour le travail de cette année (son mandat était de deux ans)

Une discussion s'amorce sur l'utilité de la CSAC, qui se retrouve rapidement sous le feu de critiques. A. Anthore et J. Browaey, membres de la CSAC, indiquent que cette instance fonctionne mal. La CSAC s'est réunie deux fois, et le résultat n'a pas paru satisfaisant. Ph. Schwemling explique que le classement proposé la dernière fois avait été changé in extremis, ce qui n'était pas satisfaisant, et que les dossiers étaient envoyés la veille pour le lendemain. La procédure de nomination des rapporteurs extérieurs est elle aussi critiquée. M. Cazayous pense que le principe même de cette commission est problématique. B. Andreotti est lui aussi très critique vis-à-vis de la CSAC.

F. Gallet explique qu'il faut une instance mixte, enseignement et recherche, et que c'est un travail conséquent que le conseil d'UFR ne peut pas faire. A. Anthore explique qu'au sein de la CSAC, personne ne voulait vraiment faire le travail. A. Asnacios souligne que c'est un vrai problème qu'il faut résoudre. B. Andreotti explique qu'il y a déjà suffisamment de structures d'évaluation des personnes, entre les GETs, le CS et le CENS, il faut arrêter, car CSAC a eu sa chance et cela a été un échec.

B. Andreotti propose qu'il y ait une réunion commune CS, CENS avec des rapporteurs des GETs. Ph. Schwemling explique qu'auparavant, les commissions de spécialistes faisaient des propositions arbitrées par le conseil d'UFR. M. Cazayous propose que le CS et le CENS fassent séparément leur travail et que le CUFR juge. F. Gallet objecte que les avis seront divergents, et que cela sera difficile à résoudre. M. Cazayous propose que les CS et CENS nomment des rapporteurs, et qu'il n'y ait pas de classement, et que les rapporteurs viennent au CUFR. Ch. Barrière approuve.

Interrogée par F. Gallet, A. Maître explique ce qui se fait à l'université Pierre et Marie Curie. Il existe des pôles, comme le pôle Physique-Chimie, et les UFRS y envoient des représentants. Il s'agit d'une mini-assemblée, et le nombre de présents permet une certaine objectivité, plutôt qu'en petit comité.. Pour les rapporteurs, il y a un physicien et un chimiste.

Différentes modalités sont évoquées collectivement pour le remplacement de la CSAC. Il est proposé que les rapporteurs aient une voie décisionnelle, ce qui est une motivation. Les rapporteurs peuvent être internes ou externes, pour l'enseignement et la recherche. Tout le monde s'accorde pour que les rangs A et les rangs B votent indifféremment pour tous.

Proposition n°4 mise au vote

La Commission de Suivi et d'Avancement des Carrières est dissoute.

Une nouvelle procédure pour l'avancement est mise en place :

- *Le Conseil d'UFR établit le classement des avancements des EC, lors d'une réunion élargie à des rapporteurs nommés par les CS et le CENS.*
- *Le Conseil des Enseignements nomme 5 rapporteur.e.s au total, chacun.e avec plusieurs dossiers. Le Conseil Scientifique fait de même, de sorte qu'il y a au total 10 rapporteur.e.s.*
- *Les rapporteur.e.s peuvent être internes ou externes à l'UFR de Physique. Les membres du conseil d'UFR peuvent être rapporteur.e.s.*
- *Le classement pour les propositions d'avancement est fait lors d'un conseil d'UFR au sein duquel les rapporteur.e.s votent. Il n'y a pas de distinction rang A/rang B lors du vote.*

Adoptée à l'unanimité.

5. — Aménagement de la charge d'enseignement

F. Gallet commente les propositions qu'il a avancées dans le document sur l'aménagement de la charge d'enseignement"

J. Browaeyls explique que ce document pourrait être interprété comme une manière de réduire la charge d'enseignement, et que la commission des postes de l'université s'en servira comme argument pour diminuer le nombre de postes alloués à l'UFR. M. Cazayous dit qu'ils n'ont même pas besoin de cet argument. A. Asnacios conclut qu'on n'arrivera donc jamais à réduire la charge.

F. Gallet explique les idées mises en avant dans ce document.

- a. On peut utiliser pour embaucher des monitorats ou ATER les heures complémentaires qui arrivent en compensation des délégations et autres. La Commission des Moyens a rédigé un texte qui autorise cela et qui doit être présenté au conseil d'administration de l'université pour approbation le 16 mai. On y perd en terme de service car les moniteur.es coûtent plus cher que les vacataires, mais cela permet d'avoir des moniteur.e.s sur 3 ans au lieu de vacataires dont on peut penser qu'ils s'engageront moins sur l'enseignement.
- b. On relance un appel à nos collègues du CNRS pour qu'ils participent davantage. M. Cazayous indique que l'on a trouvé 340 h en plus l'année passée. L'appel d'offres n'a pas été diffusé complètement par les directeurs de laboratoires. B. Andreotti explique que l'annuaire de Paris Diderot liste tous les CNRS associés, on pourrait récupérer cette liste pour l'utiliser.. M. Cazayous indique qu'à présent 3 ou 4 CNRS supplémentaires ont été trouvés.
- c. On demande aux personnes qui bénéficient de délégations, CRCT, IUJ et autres de participer à

l'effort commun en faisant 10% de plus d'enseignement que ce qui leur est légalement demandé. F. Gallet indique qu'il y a 3000 heures eq. TD de décharges diverses, cela permettrait de récupérer 300 heures (dans l'hypothèse où tout le monde est d'accord précise J. Browaeys).

F. Gallet explique qu'on peut ainsi diminuer la charge des enseignant.e.s-chercheur.e.s de 10 heures environ, pour arriver à un service compris entre 180 et 185 heures équivalent TD. Il juge cela substantiel.

M. Cazayous rappelle que l'avis du conseil des enseignements sur la participation des personnes bénéficiant de délégations était négatif.

Ph. Schwemling souhaite que ce texte inclue les ordres de grandeur en termes de réduction de service enseignant. Soit ce texte est un relevé de décisions, soit il s'agit d'une simple réflexion, auquel cas ce document n'a pas vocation à être diffusé. M. Cazayous approuve.

F. Gallet explicite les réductions de service. L'année prochaine, l'UFR aura 6 moniteurs de moins (droits de tirage) ; on aura deux ½-ATER qui seront reconduits.

ATER

F. Gallet explique à cette occasion que l'on ne peut pas imposer des postes de ½-ATER car ils sont très mal payés. Les laboratoires n'abondent pas toujours. B. Andreotti propose qu'on soit contraignant sur les laboratoires avec le complément de salaire. Il explique que les ATER n'étaient pas attractifs, et que ce qui avait été décidé auparavant au bout d'un long débat [des postes de ½ ATER cofinancés par les laboratoires] c'était mieux. L'implication des ATER dans l'enseignement s'en est retrouvée renforcée.

F. Gallet explique que le succès obtenu repose sur l'engagement de l'UFR de reconduire les postes pour proposer de facto un contrat de deux ans. J. Browaeys trouve essentiel la possibilité de choix. Il rappelle qu'un demi-poste implique à terme une diminution de la retraite de fonctionnaire, avec 6 mois de cotisation qui manqueront.

A. Maître demande quelle est la philosophie des ATER à Paris Diderot. S'agit-il de permettre à des doctorant.e.s de terminer leur thèse ? Il lui est répondu que cette question a été tranchée, et que les postes d'ATER ne sont proposés qu'à des étudiant.e.s qui ont déjà une date de soutenance fixée. Il s'agit d'un vrai post-doc.

A. Asnacios explique qu'un ATER complet c'est l'enfer. Il est pour les ½-ATER, mais il est contre le fait que les laboratoires paient, parce que la solidarité dans le laboratoire est faible, et que certaines équipes ne seront jamais pourvues faute de financement. Ph. Schwemling entend cet argument.

B. Andreotti rappelle qu'auparavant, l'alternative était de se passer d'ATER et d'éviter les catastrophes en enseignement avec les ATER pleins.

J. Browaeys demande combien il y a des postes d'ATER ouverts cette année. F. Gallet explique qu'il y a une enveloppe qui permet de payer :

- soit un ATER à temps plein et six moniteur.e.s
- soit 2 ½ ATER et 3 ou 4 moniteur..e.s
- soit 12 moniteur.e.s (1 ATER = 6 moniteur.e.s)

A. Anthore se demande s'il est judicieux de réunir une commission ATER pour un poste unique. F. Gallet explique que c'était déjà le cas l'année passée. Ph. Schwemling précise que cela gêne effectivement les membres de la commission.

B. Andreotti demande s'il n'est pas possible de prendre le complément de salaire pour payer pleinement les ½-ATER sur le budget attribué aux laboratoires par l'UFR. F. Gallet explique qu'on ne peut pas contraindre le laboratoire ou l'équipe à prendre le complément de charge.

Ph. Schwemling explique que l'on est légalement obligé de laisser le choix aux candidats. J. Browaeys explique que les services centraux ne donnent pas vraiment le choix aux candidats, au moment de signer le contrat.

Moniteur.e.s

A. Maître demande le taux de succès des moniteur.e.s. J. Browaeys explique que c'est de mémoire environ 80 %. Il y a 70 moniteur.e.s pour 140 doctorant.e.s, et tous les doctorant.e.s ne font pas de demande. B. Andreotti explique que selon Th. Coudreau, il y a seulement une dizaine de candidats au monitorat qui n'obtiennent pas de contrat.

F. Gallet explique qu'avec l'utilisation des heures complémentaires, on peut financer 10 monitorats ; comme on perd 6 moniteur.e.s dans l'enveloppe allouée par la présidence, on peut donc au total en avoir 4 de plus.

J. Browaeys rappelle que le grand nombre de moniteur.e.s (72 moniteur.e.s pour 150 enseignant.e.s-chercheur.e), c'est un problème. Un enseignement ne peut pas tourner correctement avec 90 % de moniteur.e.s. Ph. Schwemling explique que c'est en fait une question de formation .

Retour sur le texte sur l'aménagement

F. Gallet revient sur le commentaire de son texte, pour en aborder le dernier point.

- d. Il faut aussi évolution des pratiques pédagogiques pour réduire la présence des étudiant.e.s. B. Andreotti trouve dommageable d'écrire que l'on propose des maquettes pour réduire le service des enseignants-chercheurs. F. Gallet explique que la charge de travail restera la même, mais avec moins de présence en travaux dirigés..

B. Andreotti rappelle le coût de l'EIDD, et souhaiterait que l'on liste les causes du problème, avec honnêteté. Il y a des prises de décisions qui ont coûté beaucoup. F. Gallet dit qu'il y a eu une diversification de notre offre de formation, aussi avec les L3Pro, le Master enseignement, et c'est une bonne chose. Ph. Schwemling explique que la présidence se moque de ce genre d'argument, car dans d'autres départements la situation est pire. F. Gallet clôt la discussion sur l'EIDD en disant que l'évaluation de l'EIDD ne pourra se faire que lorsqu'une promotion en sera sortie, ce qui n'est pas encore le cas.

F. Gallet souhaite qu'il y ait un texte qui sorte du conseil d'UFR sur le sujet, quitte à ce que les membres le modifient. Il indique qu'il mettra à nouveau ce texte en discussion lors d'un prochain conseil.

A. Maître demande si les décharges pour responsabilités collectives sont satisfaisantes. J. Browaeys explique qu'un jeu de règles simples avec forfait qui satisfait à peu près tout le monde. Il indique que

grâce à Ch.Barrière tout est désormais transparent et validé par la présidence.

ATER (bis)

F. Gallet demande de conclure sur les ATER. Il suggère que le choix entre ATER et ½-ATER soit donné, et demande le vote.

Proposition n°5 mise au vote

Le choix entre un poste plein (192h de service enseignant) et demi-poste (96h de service enseignant) doit être proposé aux candidats ATER.

11 voix pour, 3 abstentions, 1 contre : adopté.

B. Andreotti voudrait que l'on prélève le complément de salaire des ½-ATER sur la dotation laboratoire de l'UFR, ou bien simplement de supprimer les postes ATER. Ch. Barrière objecte que l'appel d'offres ATER a déjà été lancé ; F. Gallet que la dotation des laboratoire a déjà été notifiée.

5. — Sur le questionnaire de la présidence

Tout le monde trouve que ce questionnaire est un piège. Plusieurs UFR ont indiqué qu'elles ne répondraient pas, comme LAC, Études Anglophones, GHSS, LCAO (ces derniers ont un service enseignant de 230h d'après B. Andreotti). L'intersyndicale a indiqué ne pas vouloir entrer dans ce débat délétère. Les UFR de Maths et Info ne sont pas encore réunies sur le sujet.

F. Gallet pense qu'il faut répondre quelque chose, sans nécessairement rentrer dans les cases proposées. En tout cas il faut profiter de la dernière question du questionnaire pour donner un avis circonstancié.

Les questions sont reprises une à une, et commentées collectivement.

Question 1 sur la Prime d'Excellence Scientifique

Ph. Schwemling se demande pourquoi il y a de primes, tout court. B. Andreotti est très favorable à la suppression des primes, et c'est pour lui la question qui se prête bien au jeu du QCM, même si elle est faite pour créer la division. A. Asnacios souhaite que la suppression des primes, si elle a lieu, permette de résorber le décalage grade-fonction. Mais la question est qu'on ne sait pas où les économies iraient. Ph. Schwemling propose de répondre par des questions aux questions.

B. Andreotti dit qu'on a besoin de cahier de doléances, et qu'il faut donc répondre, car refuser de répondre c'est donner un blanc-seing à la présidence. Il suggère que les directeurs d'UFR demandent à la présidence des données qui ne sont ni incomplètes ni biaisées. Le plafond d'emploi n'est par exemple pas rendu public, et il semble qu'on n'y soit pas. Le budget n'est pas ventilé selon les fonctions remplies : on ne connaît pas les montants dépensés, ni à quoi ils sont affectés. Le bilan social est lisible, mais il est incomplet, car il ne précise jamais les évolutions. On a perdu 30 postes en 10 ans, et on ne sait pas où ils sont passés.

Question 3 sur l'arbitrage BIATTS/enseignant.e-chercheur.e

F. Gallet suggère que les représentants BIATSS s'expriment sur le sujet. M. Apfel indique que la question 3, sur l'arbitrage entre postes EC et BIATSS, est la plus dangereuse. C'est celle qui lui pose problème, en mettant dos à dos les enseignant.e.s-chercheur.e.s et les BIATSS.

Débat général

J. Jovet est choqué par l'occultation de l'historique qui a conduit à la situation actuelle. Beaucoup d'informations manquent, et il faut interpeller la présidence sur cela.

B. Andreotti souhaite supprimer le pôle égalité femme homme bien avant de créer la moindre heure de vacation. Ph. Schwemling abonde avec la suppression du PRES.

A. Asnacios explique que l'on ne peut fonder un projet d'établissement comme cela. Le salaire n'est pas à la hauteur de la fonction, et le principe des primes n'est pas clair. Si le projet est de diminuer de manière drastique le nombre de salariés, il faut le dire. La discussion ouverte ne sera possible que si les informations sont données.

B. Andreotti indique qu'il y a 39 jours de fonds de roulement : cela lui semble énorme (c'est le record en France). Il pense que V. Berger a été bien plus loin que ce qui est nécessaire. Pour autant, la présidence prévoit un déficit en 2014, et on se demande sur quelle base. On n'a pas non plus les données du glissement vieillesse technicité (GVT).

Ph. Schwemling salue le sondage d'opinion de la présidence, mais il est biaisé et basé sur de prémisses non argumentées et établies. Il faut que les livres de comptes soient ouverts pour que l'on puisse répondre.

Question 2 sur la requalification des emplois vs. le maintien du nombre de postes

F. Gallet demande l'avis des représentants BIATSS sur la question de la requalification des emplois. M. Apfel indique qu'il y a de moins en moins d'emplois BIATSS de toute façon. A. Asnacios explique qu'il s'agit de résorber l'emploi contractuel. J. Jovet dit que le décalage grade fonction c'est ce qu'il y a le plus grave. Il y a un certain nombre d'erreurs économiques fait par le passé.

F. Gallet indique qu'il y a beaucoup de moyens qui ont été donnés à l'administration centrale par le passé (restructuration, RCE...), et on a l'impression que c'est au détriment des composantes. Il pense qu'il faudra le mettre dans le préambule.

M. Apfel explique qu'il y a de plus en plus d'enseignements, et que ça fait trop pour le nombre de BIATSS présents. On ne peut pas descendre en dessous.

B. Andreotti propose de répondre au questionnaire, mais pas directement au QCM. Il souhaite des réponses qualitatives, sans se préoccuper du (a), (b), (c).

Fin du conseil à 12h 27.